



Photo: Philippe GERON

# Le diplôme sans l'école

Quand l'école n'a pas été "un long fleuve tranquille", le Jury constitue une alternative pour rattraper les occasions manquées.

"Le Jury de la Communauté française m'a permis d'obtenir mon CESS professionnel, grâce auquel je vais enfin pouvoir entamer un graduat ou m'inscrire à l'université en horaire décalé", se réjouit **Gehanne**, une jeune femme de 38 ans travaillant à la Commission européenne.

Comme beaucoup d'autres, Gehanne est entrée dans la vie active après avoir abandonné ses humanités, sans avoir obtenu son diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Se trouvant ainsi bloquée à différents niveaux dans sa vie professionnelle, elle s'est décidée à passer les examens du Jury en ce début d'année. "Le moment était venu pour moi de réparer ce handicap, dit-elle. Passer le Jury constituait à cet égard un premier pas vers le changement!".

## ALLER DE L'AVANT

Le Jury de la Communauté française est ouvert à tous. Au niveau du secondaire, il permet effectivement à des personnes ayant abandonné l'école d'obtenir le CESS, qui leur donnera accès à des études supérieures. Mais il offre aussi la possibilité de reconnaître un parcours scolaire suivi dans l'enseignement à distance ou privé, et de régulariser la situation d'un candidat allant à l'école, pour qu'il puisse passer dans un autre degré.

"Le Jury ne constitue pas une simple superette de certificats, rappelle **Jacques DECLERCQ**, secrétaire adjoint du Jury de l'enseignement secondaire supérieur pour les enseignements technique, artistique et professionnel. Les épreuves qu'on y passe sont équivalentes à celles qui se déroulent dans les écoles. Mais en aucun cas, le Jury n'est qualifiant. Les élèves qui souhaitent une qualification doivent effectuer des stages dans les écoles. Le Jury est plus qu'une bouée de sauvetage, il donne aussi une possibilité de réorientation, de réintégration".

## PAR DEGRÉS

Les épreuves du secondaire sont organisées par degrés. Le 1<sup>er</sup> degré donne la possibilité d'acquérir une attestation de réussite permettant à

l'élève d'intégrer une 3<sup>e</sup> année dans n'importe quel type d'enseignement. Sont principalement concernés ici des enfants surdoués, des jeunes sportifs ou artistes de haut niveau, des primo-arrivants ou des enfants suivant l'enseignement à domicile. Au niveau du 2<sup>e</sup> degré, on distingue le Jury général, pour lequel deux groupes d'épreuves sont organisés, et le Jury technique, artistique et professionnel, qui propose trois groupes d'épreuves, dont les cours théoriques de l'option et les cours pratiques. "En ce qui concerne les programmes de cours, explique J. DECLERCQ, soit nous fournissons nous-mêmes les matières définies par les inspecteurs en interréseaux (ou les responsables de secteurs), soit, si la matière n'est pas fixée, le candidat se réfère au programme de l'école de son choix pour compléter sa fiche d'examen à présenter. Pour les options, il s'agit toujours des programmes d'écoles. Et le candidat reste de toute façon libre de choisir le réseau d'enseignement qu'il souhaite".

## PRÉPARATION AU CHOIX

Le jury du 3<sup>e</sup> degré permet, quant à lui, d'obtenir le CESS. Les candidats doivent réussir tous les examens prévus dans les 5 ans qui suivent leur inscription. Ils peuvent les passer quand ils le souhaitent, quand ils se

sentent prêts. Deux sessions d'examens sont organisées chaque année. "Les candidats se préparent chez eux, de la manière la plus appropriée, explique J. DECLERCQ. Certains se débrouillent seuls, d'autres font appel à l'enseignement à distance, qui est un partenaire vraiment efficace, qui colle à présent davantage à la réalité des programmes. Mais les candidats peuvent aussi se tourner vers la promotion sociale, les écoles privées, Internet... À chacun de trouver ce qui lui convient le mieux!". Pour réussir, le candidat doit obtenir 50% dans le premier groupe de cours généraux, puis dans les deuxième et troisième groupes (théorie et pratique dans les options). Un résultat entre 40 et 50% dans une branche est sujet à délibération. Avec une moyenne de moins de 40%, le candidat échoue, mais peut bénéficier de dispenses pour les branches où il a obtenu plus de 60%. Ces dispenses sont valables durant quatre sessions.

## APPEL AUX BONNES VOLONTÉS

"Au départ, quand les personnes s'adressent au Jury, nous les rencontrons, précise J. DECLERCQ. Nous leur servons en quelque sorte de conseillers d'orientation. On évoque avec elles les différentes possibilités, puis on peut établir un plan de travail.

Nous essayons de les mettre en confiance. Nous sommes tous ici dans cet état d'esprit de soutien, d'aide".

Tous Jurys confondus, environ 1.500 candidats tentent le coup chaque année, dont 85% viennent de Bruxelles. "Le jury est ouvert à toute la Communauté française, mais il y a peu de candidats wallons, déplore J. DECLERCQ. En raison de restrictions budgétaires, il n'y a malheureusement plus d'examens organisés en Région wallonne. Nous plaillons maintenant pour qu'il y ait au moins une information décentralisée régulièrement. De même, nous recherchons pour le moment des enseignants, dans toutes les disciplines, pour collaborer à l'élaboration des examens, aux corrections... L'équipe est assez restreinte, c'est un handicap. La seule condition à remplir est d'être nommé. Normalement, il doit y avoir une parité entre les réseaux, mais force est de constater que ce n'est plus toujours le cas!".

Gehanne, quant à elle, se félicite encore d'avoir passé ces examens. "Grâce à mon diplôme, je vais aussi pouvoir monter en grade à mon travail. Pour moi, tout s'est déroulé assez vite. J'étais motivée, je savais ce que je voulais. Il est vraiment important, selon moi, qu'une telle possibilité existe, car tout le monde a un parcours différent. Si j'avais su que cela existait il y a 10 ans, je l'aurais fait sans hésiter!". ■

BRIGITTE GERARD

## EN SAVOIR PLUS

### Jurys de la Communauté française de Belgique

rue A. Lavallée 1 - 1080 Bruxelles  
[www.jurys.cfwb.be](http://www.jurys.cfwb.be)

■ Enseignement général, technique, artistique et professionnel (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés): **02/690.85.62 - 02/690.85.63**  
[dominique.lorquet@cfwb.be](mailto:dominique.lorquet@cfwb.be)

■ Enseignement technique, artistique et professionnel (3<sup>e</sup> degré):  
**02/690.85.53 - 02/690.85.61**  
[michelle.paul@cfwb.be](mailto:michelle.paul@cfwb.be)  
[jacques.declercq@cfwb.be](mailto:jacques.declercq@cfwb.be)

■ Enseignement général (3<sup>e</sup> degré):  
**02/690.85.65 - 02/690.85.64**  
[vincent.aluise@cfwb.be](mailto:vincent.aluise@cfwb.be)

## QUAND LE DIPLÔME RAMÈNE À L'ÉCOLE...

"J'ai passé mes quatre premières années du secondaire dans l'enseignement général. Suite à des problèmes familiaux, je suis passé en 4<sup>e</sup> en «mécanique agricole», et j'ai ensuite trouvé un emploi dans un restaurant. J'ai donc arrêté l'école en 5<sup>e</sup> année. Après 2 ans, j'ai suivi une formation au Forem en maçonnerie, mais suite à des problèmes de dos, je n'ai plus pu continuer dans cette voie. J'ai alors passé le CAP pour entrer dans l'enseignement, mais je devais aussi avoir le CESS pour pouvoir enseigner dans le secondaire supérieur. Je suis donc passé par le Jury de la Communauté française, et je viens d'obtenir mon diplôme... C'est très valorisant!

Pour me préparer, j'ai suivi les cours de l'enseignement à distance, par correspondance, qui sont très complets. J'ai passé quatre sessions d'examens en 2 ans, en obtenant diverses dérogations au fur et à mesure. Je suis vraiment satisfait d'avoir passé mon CESS de cette façon; on est très bien encadrés. C'était parfois décourageant, car je continuais à travailler en même temps, mais j'ai été très ému quand je l'ai eu! Je conseille vraiment à toute personne qui veut se lancer de ne pas hésiter, c'est très enrichissant et valorisant, à tout point de vue: vis-à-vis de mes enfants, de mes élèves, de mon salaire...".

Marc, 40 ans